

APERÇU DES PRESTATIONS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

EXPLICATION

Les forfaits journaliers équivalent à 8 heures. Au maximum un forfait est octroyé par jour. Si la durée du cours est inférieure à une journée, la compensation se fait en heures.

Les apprentis qui fréquentent d'autres cours que les cours interentreprises obligatoires reçoivent 50 % des forfaits journaliers à titre d'indemnité.

ART. 15 FORFAIT JOURNALIER POUR LES APPRENTIS PENDANT LES COURS INTERENTREPRISES OBLIGATOIRES ET EN CAMPS D'APPRENTIS

Forfait journalier par journée de cours	apprentis CHF 100.- / jour
---	----------------------------

ART. 16 FORFAIT JOURNALIER POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE NON FORMELLE SELON L'ART. 17, AL. 5, LFP

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 290.- / jour
---	---------------------------------

ART. 17 FORFAIT JOURNALIERS POUR LES COURS DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
---	--

ART. 17 PRESTATIONS POUR LE PARCOURS-SÉCURITÉ (SIPA)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 240.- / apprentis CHF 120.-
---	--

ART. 17 PRESTATIONS POUR LES COURS DE GRUTIERS ET LES EXAMENS (K-BMF)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
Forfait journalier par journée d'examen	collaborateurs CHF 1'100.- / apprentis CHF 550.-

ART. 17 PRESTATIONS POUR LES COURS DE CARISTES

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 100.- / apprentis CHF 50.-
---	---

ART. 17 PRESTATIONS POUR LES COURS SELON L'ORDONNANCE RÉGLANT L'ADMISSION DES CHAUFFEURS (OACP)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 220.- / apprentis CHF 110.-
---	--

ART. 17 PRESTATIONS POUR LES COURS SUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES CFF

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
---	--

ART. 18 PRESTATIONS POUR LES COURS DE LANGUE FIDE

Forfait par leçon en cas de réussite	collaborateurs CHF 15.- / leçon
Forfait par leçon en d'échec à l'examen	collaborateurs CHF 7.50.- / leçon

Parifonds Bau

Les écolages sont payés directement au prestataire du cours, conformément au mémento „Cours de langue fide“.

ART. 18 REMBOURSEMENT POUR LES COURS DE LANGUE

Forfait semestriel, max.	collaborateurs CHF 400.- / semestre
--------------------------	-------------------------------------

ART. 19 PRESTATIONS POUR LES COURS DE FORMATION CONTINUE À DES FINS PROFESSIONNELLES

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
---	--

M1 FORMATION PETITS ENGIN DE CHANTIER (K-BMF)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
---	--

M2 FORMATION PELLE MÉCANIQUE SUR PNEUS OU CHENILLÉE (K-BMF)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
Forfait journalier par journée d'examen	collaborateurs CHF 1'000.- / apprentis CHF 500.-

M3 FORMATION PELLE CHARGEUSE SUR PNEUS OU CHENILLÉE (K-BMF)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
Forfait journalier par journée d'examen	collaborateurs CHF 1'000.- / apprentis CHF 500.-

M4 FORMATION PELLE ARAIGNÉE (K-BMF)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
Forfait journalier par journée d'examen	collaborateurs CHF 1'000.- / apprentis CHF 500.-

M5 FORMATION GOUDRONNEUSE (K-BMF)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
Forfait journalier par journée d'examen	collaborateurs CHF 1'000.- / apprentis CHF 500.-

M6 FORMATION ROULEAU COMPRESSEUR (K-BMF)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 450.- / apprentis CHF 225.-
Forfait journalier par journée d'examen	collaborateurs CHF 1'000.- / apprentis CHF 500.-

M7 FORMATION MACHINISTE/TRAVAUX SPÉCIAUX DU GÉNIE CIVIL (K-BMF)

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 1'000.- / apprentis CHF 500.-
Forfait journalier par journée d'examen	collaborateurs CHF 1'500.- / apprentis CHF 750.-

ART. 20 PRESTATIONS POUR AUTO-ÉCOLE ET EXAMEN DE CONDUITE

Forfait par leçon	collaborateurs CHF 50.- / apprentis CHF 50.-
-------------------	--

ART. 21 PRESTATIONS POUR L'ÉCOLE DES CHEFS D'ÉQUIPE

Forfait journalier par journée de cours	collaborateurs CHF 250.-
---	--------------------------

Parifonds Bau

ART. 21 PRESTATIONS POUR L'ÉCOLE DES CONTREMAÎTRES

Forfait journalier par journée de cours collaborateurs CHF 250.-

Vous trouverez toutes les informations concernant les prestations dans le Règlement contributions et prestations Parifonds Bau.

**Fonds paritaire du secteur principal
de la construction en Suisse**